

Des grands-parents d'enfants français retenus en Syrie portent plainte contre Jean-Yves Le Drian

Dix familles ont décidé de porter plainte pour « omission de porter secours » à des femmes de djihadistes et leurs enfants. Le sujet est particulièrement sensible pour le gouvernement.

par ALLAN KAVAL

Les Lopez ont attendu tout l'été. « *Nous pensions qu'ils allaient finalement les rapatrier, qu'ils ne les laisseraient pas sous la tente pendant les mois les plus chauds de l'année, dans ces conditions infâmes* », se désole M^{me} Lopez dans le salon de leur appartement parisien. Leur belle-fille, qui a rejoint l'organisation Etat islamique (EI) avec son époux en 2015, est retenue depuis plus d'un an dans le camp de Roj, dans le nord-est de la Syrie, avec ses quatre fils âgés de 10 mois à 9 ans.

En juin, les Lopez, que *Le Monde* avait suivis dans leur périple, s'étaient rendus sur place dans l'espoir de les voir. Ils n'avaient pu obtenir qu'un moment volé de quelques secondes, quelques mots échangés et un baiser donné à travers le grillage métallique du camp, sous contrôle des forces kurdes. Ils estiment que les autorités françaises, avec lesquelles ces dernières sont en lien étroit, ont empêché la rencontre et sont responsables du calvaire de leurs petits-enfants.

Jeudi 12 septembre, ils ont décidé de déposer plainte pour « *omission de porter secours* » contre le ministre de l'Europe et des affaires étrangères, **Jean-Yves Le Drian**, devant la Cour de justice de la République (CJR), compétente pour juger les ministres.

« *On a vu dans quelles situations ils se trouvent, ce n'est pas humain, le gouvernement français les laisse pourrir là-bas* », dénonce M. Lopez, qui parvient à obtenir des nouvelles régulières de sa belle-fille. La veille, le couple a appris la mort d'un enfant tunisien, victime d'une crise d'asthme, que les soignants du camp n'ont pas pu traiter. La semaine précédente, un de leurs petits-fils a subi une grave crise de dysenterie soignée avec les moyens du bord et dont ils estiment qu'elle aurait pu le tuer. « *Cette plainte, c'est un appel au secours pour les enfants et, surtout, une réponse à l'obstination du gouvernement de maintenir ces mineurs dans ce qui est maintenant un camp de prisonniers pour enfants* », explique M. Lopez.

« On se heurte à un mur »

Depuis l'arrivée de leur belle-fille et de leurs petits-enfants au camp, les Lopez ont eu des contacts réguliers avec l'administration française, sans qu'on leur formule jamais avec clarté la position de Paris à l'égard de la situation des mineurs français retenus en Syrie et de leurs mères. *« On se heurte à un mur depuis un an et demi quand on s'adresse aux autorités. On ne comprend vraiment pas ce qu'ils veulent faire de ces enfants qui sont perdus au milieu de nulle part, sans éducation, sans soins suffisants, sans sécurité »*, explique M^{me} Lopez.

La procédure est portée par leur avocate **M^e Marie Dosé**. Elle rejoint une plainte collective pour le même chef, déposée par neuf autres familles se trouvant dans des situations comparables en juillet et portée également par M^e Marie Dosé, à qui s'est associé **M^e Henri Leclerc**. Un autre avocat, **M^e Gérard Tcholakian**, qui défend une autre famille, a, lui aussi, effectué la même démarche devant la CJR. Cette juridiction, compétente pour juger des membres du gouvernement pour des crimes et délits commis dans le cadre de leurs fonctions, doit maintenant étudier la recevabilité des plaintes.

« Notre raisonnement juridique est simple. Ces enfants et leurs mères sont en danger, le gouvernement le sait et pourrait techniquement les rapatrier, mais il ne fait rien et assume politiquement ce choix. L'omission de porter secours est caractérisée », explique M^e Marie Dosé.

De fait, les camps de Roj, où les petits-enfants des Lopez sont retenus, et d'Al-Hol, où les conditions de vie sont encore plus mauvaises et où de nombreux Français séjournent, constituent des environnements dangereux. Les maladies y prolifèrent, des incendies se déclarent régulièrement et les rapports entre les femmes peuvent être exécrables et mener à des situations de violence physique. Par ailleurs, l'EI, par ses idées ou ses réseaux clandestins, regagne du terrain dans les camps en profitant du désespoir ambiant.

« Avec cette plainte, on monte en puissance »

Des orphelins français avaient été rapatriés au printemps en France, ce qui, pour les avocats, démontre la capacité technique des autorités à porter assistance aux autres mineurs et à leur mère retenus dans les camps syriens et leur volonté délibérée de ne pas le faire. En juillet, M^{es} Dosé et Tcholakian avaient déjà porté plainte contre X pour séquestration et détention arbitraire pour ses clientes françaises en Syrie et leur famille. La Cour européenne des droits de l'homme avait également été saisie en mai. En février, avec les avocats **Martin Pradel** et **William Bourdon**, M^e Dosé avait déposé une plainte contre la France auprès du comité des droits de l'enfant de l'Organisation des nations unies (ONU).

« Avec cette plainte, on monte en puissance. Cela peut paraître disproportionné la CJR, mais c'est la seule option qu'on ait », explique M^e Tcholakian.

Cette démarche intervient dans un contexte où les admonestations contre la politique de Paris à l'égard des mineurs français retenus en Syrie se multiplient aux niveaux national et international. En France, le défenseur des droits, **Jacques Toubon**, a appelé en mai le gouvernement à faire cesser « *les traitements inhumains et dégradants subis par les enfants français et leur mère* ». Le mois suivant, c'est la haut-commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, **Michelle Bachelet**, qui a appelé les pays d'origine à organiser le rapatriement de leurs ressortissants détenus ou retenus en Syrie.

Contacté par *Le Monde*, l'avocat de Jean-Yves Le Drian, **M^e Jean-Pierre Mignard**, n'a pas souhaité s'exprimer. Le ministère français des affaires étrangères, également contacté, n'a pas donné suite. ■